

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL



SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION AGRICOLES
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE
AND COMMUNITY EDUCATION
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING
PROGRAMM UNIT

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

N° **000411** / CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF DU

30 JUL 2020

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNIQUE :

Le concours d'entrée en première année du Cycle des Agents Techniques d'Agriculture (ATA) au titre de l'année académique 2020/2021, sera ouvert le 30 septembre 2020,

Pour l'Ecole pour la Formation des Spécialistes de la Coopération (EFSC) de EBOLOWA ; les Ecoles pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire (EFSDC) de GUIDER, KUMBA et SANTA, et les Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA) de ABONG-MBANG, BAFANG, DIBOMBARI, EBOLOWA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA ;

Dans les centres ci-après : CRA de BAMBILI, EBOLOWA et MAROUA ; EFSC de EBOLOWA et BAMENDA ; EFSDC de GUIDER, KUMBA et SANTA, EFSEAR de KUMBA, ETA ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA ; CIEPO ; IAO ; ISSAER ; ISTAO, DOUALA, NGAOUNDERE et YAOUNDE.

I - OFFRE DE FORMATION

La formation pour ce cycle dure deux (02) ans et est sanctionnée par un Diplôme d'Agent Technique d'Agriculture délivré par le MINADER.

II – REPARTITION DES PLACES DANS LES ECOLES DE FORMATION CONCERNEES

Ecoles	Candidats	Nombre de places
• EFSC d'EBOWA	Externes	50 places
• EFSDC de GUIDER	Externes	60 places
• EFSDC de KUMBA	Externes	27 places
• EFSDC de SANTA	Externes	40 places
• ETA d'ABONG-MBANG	Externes	40 places
• ETA de BAFANG	Externes	50 places
• ETA de DIBOMBARI	Externes	50 places
• ETA d'EBOWA	Externes	60 places
• ETA de MAROUA	Externes	60 places
• ETA de NKAMBE	Externes	50 places
• ETA de SANGMELIMA	Externes	50 places

III – CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Ce concours est ouvert en session unique aux candidats externes. Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui est titulaire du BEPC ou tout autre diplôme équivalent.

Les élèves ayant présenté les examens nationaux pour la session 2020 en vue de l'obtention des diplômes requis et en attente de leurs résultats peuvent faire acte de candidature, et sont autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme. Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative le récépissé d'inscription auxdits examens de l'année en cours, et compléter impérativement leur dossier de candidature dès publication desdits résultats. Leur admission définitive sera fonction de l'obtention du diplôme requis.

Toutefois, les candidats étrangers, les candidats présentés par les entreprises, les collectivités territoriales décentralisées, les autres organisations non gouvernementales peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur étude de dossier.

L'inscription au concours se fera par dépôt d'un dossier dans un centre de concours.

IV – COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature qui seront déposés dans le centre de concours au plus tard le **23 septembre 2020** comprendront les pièces suivantes :

- Une demande timbrée à 1 000 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisis ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 03 mois ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;

- 04 photos récentes 4x4 ;
- Un reçu de versement des droits d'inscription délivré par le responsable financier du centre d'un montant de 15 000 (quinze mille) FCFA pour les candidats externes ;
- Un reçu de versement des frais d'étude de dossier d'un montant de 30 000 (trente mille) FCFA pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes.
- Une fiche d'inscription dûment remplie et signée par le candidat.

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Les Directions des écoles de formation du MINADER (CRA, EFSC, EFSDC, EFSEAR et ETA, IAO, CIEPO, ISSAEER, ISTAO) ;
- La Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires (DEFACC) du MINADER ;
- Les Délégations Régionales d'Agriculture et du Développement Rural du Littoral et de l'Adamaoua .

Les dossiers des candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes reçus dans les différents centres doivent nécessairement être transférés à la DEFACC pour étude.

V – FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation se présentent ainsi qu'il suit :

- Frais d'inscription annuels 25 000 FCFA
- Frais de scolarité annuels
 - Pour les candidats externes 200 000 FCFA
 - Pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes 500 000 FCFA
- Caution remboursable 25 000 FCFA pour toute la durée des études

VI – HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES

Date	Nature des épreuves	Pourcentage	Durée	Horaire
30 septembre 2020	Connaissances scientifiques et techniques	75%	4h	8h - 12h
	Culture Générale	25%	2h	14h – 16h

N.B. : Note éliminatoire = 05/20

Les candidats doivent se munir des pièces suivantes :

- Le récépissé de dépôt des dossiers ;
- Une Carte Nationale d'Identité (CNI) en cours de validité.

VII –PROGRAMME DU CONCOURS

Les épreuves seront du niveau de la classe de 3^{ème} des lycées et collèges.

Connaissances scientifiques et techniques : cette épreuve portera sur les points suivants :

- Raisonnement et calcul.
- Connaissances de base en agriculture et sciences environnementales.

Culture Générale : Elle portera sur les problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

VIII –PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats seront publiés par communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Yaoundé le

30 JUL 2020



Gabriel Mbaïrobe
Gabriel MBAIROBE

**Le Ministre de l'Agriculture et du
Développement Rural**

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES